

Imperial Tobacco Canada se place à l'abri des créanciers



PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

L'entreprise a précisé dans un communiqué que cette « protection permettra à la Société de poursuivre ses activités dans le cours normal des affaires ».

La plus importante société de tabac du Canada s'est placée sous

la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies mardi. Après JTI-Macdonald, c'est au tour d'Imperial Tobacco Canada d'utiliser cette mesure. La Cour d'appel du Québec avait rendu le 1^{er} mars un jugement, obligeant les deux sociétés de tabac et Rothmans Benson & Hedges à verser quelque 15 milliards de dollars à des fumeurs ou ex-fumeurs rendus malades.

Mis à jour le 13 mars 2019

JANIE GOSSELIN
LA PRESSE

L'entreprise a précisé dans un communiqué que cette « protection permettra à la Société de poursuivre ses activités dans le cours normal des affaires et de générer ainsi les flux de trésorerie nécessaires pour payer ses employés, fournisseurs et les divers paliers de gouvernement, à qui, en 2018, la Société a versé la somme d'environ 3,8 milliards de dollars en taxes et impôts ».

Imperial Tobacco Canada a aussi réitéré son désaccord avec les jugements rendus dans cette affaire, répétant que « les consommateurs et gouvernements canadiens sont au courant des risques associés au tabagisme depuis des décennies ».